



REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY

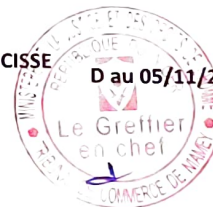


COMPTE RENDU D'AUDIENCE DU REFERE DU 26 OCTOBRE 2026

Président : SALEY OUALI IBRAHIM

Greffier : Mme MOUSTAPHA RAMATA RIBA

N°	RG	DEMANDEUR(S)	DEFENDEUR(S)	RÉSULTATS
DOSSIERS DU JOUR AFFAIRES				
01	441 BIS	SOCIETE AFRICA ENERGY SOLUTION	ECOBANK NIGER SA	Renvoie au 05/11/2026 pour les répliques de MLK.
02	445	STAR OIL NIGER SA	SONIDEP SA	Renvoie au 05/11/2026 pour les parties.
03	317	MONSIEUR FATHIOU MOUNKAILA	SALIFOU HAROUNA ET ABDOUL AZIZ BOUREIMA	Délibéré au 05/11/2026 .
04	459	CHINA PETROLUM PIPELINE NIGER CO ;ITD	L'ENTREPRISE AMADOU SEINI CISSE (CSE)SARL -BIA NIGER	D au 05/11/2026.





REPUBLIQUE DU NIGER
COUR D'APPEL DE NIAMEY
TRIBUNAL DE COMMERCE DE NIAMEY



05

459

-LA SOCIETE FORTUNA NEGOCE SARL
-IBRAHIM CISSE ABDOULAYE

ORABANK CÔTE
D'IVOIRE ET AUTRES

Délibéré au 05/11/2026.

DELIBERES DU JOUR

Statuant publiquement, contradictoirement en
matière de contestation de saisie et en premier
ressort ;

EN LA FORME

-Reçoit l'action de FORTUNA NEGOCE SARL comme
étant régulière ;

AU FOND

- Annule les saisies conservatoires et le procès-verbal de dénonciation pour violation de la loi ;
- Déboute les parties du surplus de leur demande ;
- Ordonne l'exécution provisoire ;
- Condamne ORABANK ET AUTRES aux dépens.

Avise les parties qu'elles disposent du délai de 8
jours pour interjeter appel devant la Chambre
Commerciale spécialisée de la Cour d'Appel de
Niamey.

LA SOCIETE FORTUNA NEGOCE

SOCIET ORABANK
COTE D'IVOIRE ET
AUTRES ;

01

Arrêté le présent rôle à 06 Dossiers

Fait à Niamey, le 26/10/2026

Le Greffier en Chef

